

COMMUNE DE CHAMPTERCIER

DELIBERATION N° DE_023_2026

Département :

Alpes de Haute-Provence

Arrondissement :

DIGNE LES BAINS

Canton :

DIGNE OUEST

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 26 mars 2026

Nombre

de Conseillers en exercice 15

de Présents 12

de Votants 13

vingt-six mars deux mille vingt-six à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPTERCIER étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Sildric ESMIOL.

OBJET :

Désignation des délégués communaux auprès du SDIS

Etaient présents : Sildric ESMIOL, Guillaume TRUC, Aline DUPLOUY, Anne-Laure REYNAUD-COLLADO, Alain BARD, Philippe BAYLE, Laurine FARINOTTI, Maeva REYNIER, Océane BÉE, Michel BARDET, Bénédicte ESMIOL-PAUL, Christine HAMOT

Absents :

Excusés :

Procuration de : Roger MAYET représenté par Aline DUPLOUY, Serge T'KINDT représenté par Maeva REYNIER, Caroline LE HAY représentée par Guillaume TRUC

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, à la désignation d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ;
Guillaume TRUC, a été désigné(e) pour remplir cette fonction qu'il(elle) a acceptée.

Vu la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 20/03/2026,

Vu l'élection du Maire et des Adjointes lors de la séance du Conseil Municipal en date du 20/03/2026,

Considérant qu'il convient de désigner un(e) délégué(e) communal(e) auprès du Service départemental d'incendie et de secours

Le Conseil Municipal de la Commune de Champtercier,

Après en avoir délibéré,

Désigne comme délégué(e)s auprès de la Sécurité Civile et du SDIS :

- Monsieur Sildric ESMIOL, en qualité de titulaire
- Madame Laurine FARINOTTI, en qualité de suppléante

POUR : 13

ABSTENTION : 2

CONTRE : 0

Fait et délibéré les jours, mois an que dessus,

Le Maire,
Sildric ESMIOL



Date de transmission de l'acte: 31/03/2026
Date de réception de l'acte: 31/03/2026
004-210400-79-10-023_2026-DE

Secrétaire de séance,
Guillaume TRUC